

150244 - Peut il épouser une fille si son grand frère à lui se trouve être le frère par allaitement de l'oncle maternel de la fille?

question

Voici un jeune qui veut demander la main d'une fille. Il sait que son grand frère consanguin avait été allaité en même temps que l'oncle maternel de la fille par la même femme. La fraternité de lait le concernerait il de sorte que la fille devienne sa nièce et par conséquent interdite de demander en mariage?

la réponse favorite

Louanges à

Allah

Il est permis

au jeune en question de présenter une demande de fiançailles à la fille concernée à cause de l'absence d'un empêchement. L'allaitement qui a réuni le grand frère du demandeur et l'oncle maternel de la fille est sans effet sur le cas de la fille et sur celui de ses sœurs. L'interdiction qui résulte de l'allaitement ne concerne que l'enfant allaité, en l'occurrence son grand frère, et toute autre personne ayant été allaité avec le même sein et le même lait.

Quant au

jeune en question, il ne fait pas partie de ceux-là. Quant au grand frère, s'il a été allaité en même temps que la grand-mère de la fille, il est son oncle maternel par l'allaitement.

Allah le sait mieux.